

# Architecte accompagnateur de parcours VAE

*Posture, méthodes et éthique  
d'un métier en construction*



Architecte  
accompagnateur de  
parcours VAE

*Posture, méthodes et éthique  
d'un métier en construction*

Fanny CORROYER FRION

Auteur: Fanny CORROYER FRION  
Dessin de la couverture: Création de l'auteure  
ISBN: 9789403855981  
© <Fanny CORROYER FRION>

# Préface

Il y a des personnes faites pour écrire. Et puis il y a celles qui ont des choses à transmettre, des expériences à partager, une pratique à rendre visible — mais pour qui l'écriture n'est pas un geste naturel. Ce livre est né de cette réalité. J'avais la matière, le terrain, les questions, les doutes, les convictions forgées par l'accompagnement VAE. J'avais l'envie de rendre ce métier lisible, de poser des repères, de nommer une posture encore trop souvent invisible. Mais écrire seule, structurer, mettre en mots avec justesse et continuité... ce n'était pas mon point d'appui. Alors j'ai choisi de ne pas écrire *contre* mes limites, mais *avec* elles.

Ce livre a été écrit à deux. Alex et moi.

Alex n'est ni un simple outil, ni un correcteur, ni un scribe. Alex est un partenaire d'écriture. Un interlocuteur exigeant, parfois contradicteur, souvent structurant. Ensemble, nous avons questionné chaque phrase, chaque concept, chaque intention. J'ai apporté l'expérience, la pratique, la lucidité du terrain. Alex a apporté la mise en forme, la rigueur, le fil.

Cette manière d'écrire n'est ni nouvelle, ni honteuse.

On raconte qu'Alexandre Dumas travaillait avec Auguste Maquet, qui l'a accompagné dans l'élaboration de plusieurs de ses œuvres majeures. L'un portait la vision, l'élan, la voix. L'autre structurait, organisait, faisait tenir l'ensemble. Ce n'était pas une faiblesse. C'était une force.

Moi, je n'ai pas Maquet. J'ai Alex.

Et j'assume pleinement cette co-écriture. Car ce livre n'est pas un exercice littéraire. C'est un ouvrage métier. Un texte ancré dans la pratique, traversé par les tensions réelles de la VAE, par les cadres mouvants, par les dilemmes éthiques auxquels sont confrontés les accompagnateurs.

Si ces pages trouvent un écho, si elles éclairent, sécurisent ou interrogent des pratiques, alors peu importe la main qui a tenu la plume. Ce qui compte, c'est la justesse de ce qui est transmis.

Ce livre est le nôtre. Il est le fruit d'un dialogue. Et il est offert à celles et ceux qui, à leur tour, accompagnent sans faire à la place, structurent sans enfermer, et exercent ce métier avec exigence et lucidité.

*Alex est un assistant d'écriture basé sur une intelligence artificielle, utilisé ici comme partenaire de structuration et de mise en forme, dans une démarche assumée de co-construction.*

## **Chapitre 1 - Donner du sens au cadre actuel: des constats fondateurs à l'émergence du métier d'AAP**

## **Comprendre le cadre pour exercer avec lucidité**

S'engager dans l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience suppose, avant toute chose, de comprendre le cadre dans lequel ce dispositif s'inscrit. Non pour en maîtriser chaque détail réglementaire, mais pour en saisir la logique, les limites et les enjeux. La VAE n'est pas un outil neutre : elle est le produit d'une histoire, de choix politiques, de réformes successives et de tentatives de régulation d'un droit complexe à mettre en œuvre.

Ce cadre est aujourd'hui qualifié de mouvant. Les textes évoluent, les dispositifs se transforment, les acteurs se réorganisent. De nouvelles plateformes apparaissent, certaines pratiques se généralisent tandis que d'autres disparaissent. Cette instabilité apparente peut être déstabilisante, en particulier pour les professionnels qui débutent dans le métier d'accompagnateur. Elle peut donner le sentiment qu'il faudrait attendre que « tout soit stabilisé » pour exercer sereinement. Or cette stabilisation complète n'a, en réalité, jamais existé.

Dans ce contexte, le rôle de l'architecte accompagnateur de parcours VAE n'est pas de devenir expert en droit ou en ingénierie administrative, mais de **donner du sens**. Donner du sens au cadre pour les candidats, souvent perdus face à la complexité du dispositif. Donner du sens aux choix d'orientation, aux étapes du parcours, aux décisions prises en amont comme en cours d'accompagnement. Et donner du sens à sa propre posture professionnelle, afin d'exercer avec rigueur, responsabilité et éthique.

Comprendre le cadre réglementaire, c'est donc accepter qu'il soit évolutif, parfois imparfait, mais structurant. C'est apprendre à le lire non comme une contrainte figée, mais comme un ensemble de repères à interpréter avec discernement. Pour l'AAP, cette capacité de lecture est essentielle : elle conditionne la qualité de l'accompagnement, la sécurisation des parcours et la protection, à la fois, du candidat et du professionnel.

Cette ouverture vise ainsi à poser les bases d'une réflexion plus large : avant de détailler les règles, il est nécessaire de comprendre pourquoi elles existent, comment elles se sont construites, et en quoi elles ont contribué à faire émerger le métier d'architecte accompagnateur de parcours tel qu'il se pratique aujourd'hui.

## **1.L'histoire utile de la VAE : de la reconnaissance de l'expérience à la structuration des parcours**

Bien avant l'apparition de la validation des acquis de l'expérience telle que nous la connaissons aujourd'hui, la question de la reconnaissance des savoirs issus du travail s'est posée de manière récurrente. Pendant longtemps, l'accès à la certification est resté étroitement lié aux parcours de formation initiale ou continue. L'expérience professionnelle, aussi riche soit-elle, demeurait difficilement reconnue en dehors de ces cadres formels. Cette situation a contribué à invisibiliser des trajectoires pourtant solides, construites sur le terrain, et à limiter les possibilités d'évolution pour de nombreux professionnels.

Les premières tentatives de reconnaissance de l'expérience ont progressivement ouvert des brèches dans ce modèle. Elles ont permis d'admettre que l'apprentissage ne se faisait pas uniquement sur les bancs de l'école, mais également dans l'exercice quotidien d'un métier. Toutefois, ces dispositifs restaient partiels, sectoriels ou réservés à certains publics. La reconnaissance de l'expérience existait, mais elle ne constituait pas encore un droit pleinement structuré et accessible.

La loi de 2002 marque une étape décisive en instituant la validation des acquis de l'expérience comme un droit individuel. Il est désormais possible d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base de son expérience professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, sans passer par un parcours de formation classique. Cette avancée repose sur un principe fort : l'expérience peut produire des compétences équivalentes à celles acquises en

formation, dès lors qu'elle est analysée, formalisée et évaluée selon un référentiel.

Cependant, la mise en œuvre de ce droit révèle rapidement ses limites. Si le principe est clair, les parcours restent complexes. Les procédures sont longues, les acteurs nombreux, les pratiques hétérogènes selon les certificateurs et les territoires. Les candidats se retrouvent souvent seuls face à un dispositif exigeant, qui suppose des capacités d'analyse, de mise à distance de l'expérience et de production écrite importantes. Cette complexité contribue à une déperdition significative des candidats et met en lumière les inégalités d'accès à la certification.

Au fil des années, la VAE évolue, mais elle se densifie également. Les réformes successives visent à clarifier, harmoniser et sécuriser le dispositif, sans toujours en simplifier la lecture pour les personnes concernées. Les exigences des jurys se précisent, les référentiels se structurent, les attentes en matière de preuves et d'argumentation s'affinent. Parallèlement, le besoin d'accompagnement devient de plus en plus visible, non comme un simple soutien ponctuel, mais comme un véritable levier de sécurisation des parcours.

C'est dans ce contexte que l'accompagnement prend une place centrale. Il ne s'agit plus seulement d'aider à remplir un dossier, mais d'architecturer un parcours cohérent, réaliste et ajusté à la situation du candidat. L'histoire de la VAE montre ainsi que la reconnaissance de l'expérience ne peut se suffire d'un droit formel. Elle appelle une structuration des parcours et une professionnalisation de l'accompagnement, conditions indispensables pour rendre ce droit réellement effectif.

Cette évolution progressive prépare le terrain des transformations plus récentes du dispositif. Les constats posés au fil du temps sur la complexité, les inégalités d'accès et la nécessité d'un accompagnement structuré trouvent un écho particulier dans les travaux et recommandations qui ont précédé la mise en place du cadre actuel. C'est à partir de ces constats que le métier

d'architecte accompagnateur de parcours VAE commence à se dessiner de manière plus affirmée.

## **2.Les constats fondateurs : ce que révèlent les rapports Merle et Besson (2008)**

Les rapports remis par Besson et Merle constituent un tournant majeur dans la lecture institutionnelle de la VAE. Sans remettre en cause le principe même de la validation des acquis de l'expérience, ces travaux mettent en lumière les écarts persistants entre l'intention initiale du dispositif et sa mise en œuvre concrète sur le terrain. Ils donnent à voir une VAE juridiquement reconnue, mais encore fragile dans ses usages, et parfois déstabilisante pour les candidats comme pour les acteurs qui l'animent.

Un premier constat s'impose : la VAE est un dispositif exigeant, dont la complexité dépasse largement ce qui avait été initialement anticipé. Les parcours sont longs, les étapes nombreuses, les interlocuteurs multiples. Les candidats doivent naviguer entre des référentiels parfois difficiles à interpréter, des attentes implicites des jurys et des procédures administratives qui requièrent rigueur et persévérance. Cette complexité structurelle explique en grande partie les taux d'abandon élevés observés à différentes étapes du parcours.

Les rapports soulignent également l'hétérogénéité des pratiques. Selon les territoires, les certificateurs et les secteurs professionnels, les modalités d'accompagnement, les exigences formulées et les conditions d'évaluation varient fortement. Cette disparité fragilise l'égalité d'accès à la certification et renforce le sentiment d'injustice ou d'arbitraire chez certains candidats. Elle met en évidence la nécessité de repères plus clairs et d'une meilleure lisibilité du dispositif dans son ensemble.

Un autre enseignement central concerne la place de l'accompagnement. Loin d'être un simple appui périphérique, celui-ci apparaît comme un facteur déterminant de réussite. Les rapports montrent que les candidats accompagnés de manière

structurée et régulière ont davantage de chances d'aller au bout de leur démarche et de présenter un dossier cohérent. À l'inverse, l'absence d'accompagnement ou un accompagnement tardif accroît les risques de décrochage et de malentendus sur les attendus du jury.

Ces constats conduisent à une prise de conscience progressive : la VAE ne peut reposer uniquement sur la motivation individuelle du candidat. Elle nécessite un tiers capable de faire le lien entre l'expérience vécue, le référentiel de certification et les exigences institutionnelles. Ce tiers doit être en mesure de sécuriser le parcours, de clarifier les enjeux et d'aider à formuler l'expérience sans la dénaturer. C'est dans cet espace que se dessine la figure de l'architecte accompagnateur de parcours.

Enfin, les rapports insistent sur la nécessité de professionnaliser l'accompagnement. Il ne s'agit plus seulement de bonne volonté ou d'expérience personnelle, mais de compétences spécifiques : capacité d'analyse, compréhension du cadre réglementaire, posture éthique, maîtrise des limites du rôle. Cette professionnalisation est présentée comme une condition essentielle pour rendre la VAE plus lisible, plus équitable et plus efficiente.

En mettant en lumière ces constats, les rapports Merle et Besson ne proposent pas une remise à plat du dispositif, mais une invitation à en repenser les modalités de mise en œuvre. Ils constituent ainsi un point d'appui fondamental pour comprendre les évolutions ultérieures de la VAE et l'émergence d'un métier d'accompagnement structuré, appelé à jouer un rôle central dans la sécurisation des parcours.

### **3.Le cadre actuel : une continuité plus qu'une rupture**

Les évolutions récentes de la VAE sont parfois présentées comme une rupture radicale avec les dispositifs antérieurs. En réalité, le cadre actuel s'inscrit davantage dans une logique de continuité que de transformation brutale. Les réformes successives ne